

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	32
PRESENTS	30	
POUVOIRS	2	
ABSENTS	5	
Vote Pour :	32	
Vote Contre :	0	
Abstention :	0	

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Marie GRANDEL, Pascale PUIBASSET, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°61_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 04- Ajustement de la demande de subvention à l'Union européenne (programme LEADER 2023-2027) - Projet Le Goût de la Terre 2^{ème} édition : les cueillettes

Exposé des motifs

Le projet « le Goût de la Terre » est un projet culturel, économique et pédagogique qui met en valeur les ressources agricoles présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Une 1^{ère} édition sur la thématique des céréales avait été proposée en 2024. La 2^{ème} édition (2025) porte sur le thème des cueillettes notamment les légumes et fruits.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec les axes stratégiques du Contrat Territoire Lecture, de PCAET, du Schéma de Développement Economique, le Schéma Territorial Education Famille, du Projet Alimentaire Territorial.

Son objectif est de proposer des actions auprès des publics et habitants en associant des artistes, des professionnels du secteur de la culture et les acteurs de l'alimentation du territoire (agriculteurs, artisans, ...) autour des ressources agricoles locales.

Le projet s'inscrit :

- Dans les priorités du programme leader 2023-2027 en contribuant pleinement à créer des actions associant les acteurs du territoire du secteur culturel et des professionnels de l'alimentation afin de mettre en réseau les différents acteurs et les habitants et créer des coopérations à différentes échelles locales,
- Dans les objectifs de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en matière de coopérations dans le domaine agricole notamment les démarches collectives en lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux.

Pour faire suite à la demande déposée auprès de la DRAAF en août 2025 et en référence à la décision de bureau du 14 avril 2025, la demande faite au leader est précisée, le coût de l'opération leader réajusté ainsi que le plan de financement comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel HT
prestations d'animation	10 445,92 €
droits d'auteurs	97,79 €
achat de matériel et matériaux	4 129,53 €
achat alimentation	1 714,18 €
location	73,65 €
communication	1 792 €
conception graphique	3 427,50 €
Prestation tirage photo	96,92 €
Total	21 777,49 €

Plan de financement prévisionnel		
Financiers	Montant	En %
Europe- Leader	13 937,59 €	64 %
DRAAF Etat-aide proratisée	239,31 €	1,10 %
Autofinancement	7 600,59 €	34,90%

Dans le cadre du financement DRAAF, les actions éligibles suivantes réalisées à partir d'août 2025 feront l'objet d'un co-financement Leader :

- 13 au 19 octobre 2025 : semaine du goût en restauration scolaire avec des soupes chaudes, froides, sucrées ou salées mises à l'honneur dans les assiettes des plus jeunes & ateliers de panification du 13 au 14 octobre 2025
- 4 et 11 décembre 2025 : ateliers pédagogiques autour de la panification et des soupes

Le Bureau,

Oui cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération, notamment son article 6.1.1 compétences en matière de développement économique,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 7° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°208_2022 du 19 septembre 2022 relative à l'adoption du Schéma de développement économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°141_2023 du 22 mai 2023 relative à l'adoption du Projet Educatif Jeunesse appuyé par les travaux de concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma Territorial Education Famille,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°114_2023 du 22 mai 2023 relative à l'adoption des orientations stratégiques et premiers engagements opérationnels du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération, notamment l'axe 1 de développer une culture de l'ambassadeur du bien manger,

Vu la décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°25_2025 DB du 14 avril 2025 approuvant la demande de financement auprès de l'Etat, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),

Considérant qu'en tant qu'action phare du Projet Alimentaire Territorial, le projet le Goût de la Terre mettant en lumière l'agriculture et la diversité de notre territoire et promouvant son rôle capital dans notre quotidien, s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques de la fiche-action 2 « Produire et consommer sur le territoire » du plan de développement du Gal Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Union européenne au titre du programme LEADER 2023-2027, conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 24 NOV. 2025

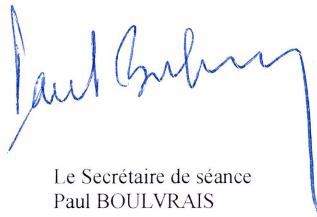
- publication - mise en ligne

Le 24 NOV. 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025



ID : 081-200066124-20251117-61_2025DB-DE